

042-214201105-20231226-2023-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2024

Publication : 10/01/2024

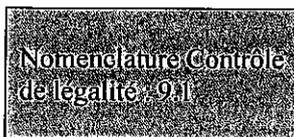
**COMMUNE DE  
L'HORME**  
Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An Deux Mil Vingt Trois, le 18 décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de L'HORME, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Le 12 décembre**

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	18
Votants	23

**Délibérations** : 2023/96  
Mutualisation /délibération :  
Convention avec la commune de  
Saint-Chamond « unité  
mutualisée économes de flux »



Présents : VASSAL Julien, BERTHEAS Audrey, ROSSI Xavier, HOSPITAL Angélique, PATTÉ Raphaël, DESPINASSE Lucille, BEAUFRERE Claire, MORRELLON Yoann, OUAKKOUCHE Dalila, NUNEZ Dominique, BECH Françoise, CHAPUIS Laurent, MACHADO Elodie, VINCENT Pierre, MILLET Gaëtan, DECHAZERON Myriam, CHARVIEUX Sandra, PAYRE Damien.

Absent(s) excusé(s) : DUGOUGEAT Céline, BERNOU Philippe, SAILLIER Cindy, ROSIER Franck, LLAVORI Rémy, qui ont donné procuration respectivement à HOSPITAL Angélique, NUNEZ Dominique, DESPINASSE Lucille, DECHAZERON Myriam et CHARVIEUX Sandra.  
Absent(s) : HAMMACHE Nordine, LOUSSERT Emilie, MILHE Alexandre, MATHEVON Marilyne.

Secrétaire de séance : VINCENT Pierre

Monsieur le Maire rappelle/expose :

- Vu l'instauration dès 2023 d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », doté de 2 milliards d'euros afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique, et inscrit dans la loi de finances 2023 afin de permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets ;
- Considérant le dossier de demande de subvention déposé dans ce cadre en juin 2023 conjointement par les 2 communes, de L'HORME et de SAINT-CHAMOND, pour le cofinancement de « l'unité mutualisée » visée en titre, et plus particulièrement sur l'enveloppe fléchée « ingénierie » ;

Dans un contexte de transition écologique/énergétique érigée en priorité nationale (cf. décret tertiaire, loi Climat et résilience, ZAN...), renforcée par la « crise énergétique » apparue en fév. 2022, les communes de L'Horme et Saint-Chamond ont souhaité par la présente convention confirmer et associer leur(s) ambition(s) sur le sujet, et accélérer ainsi sa mise en œuvre en se dotant des moyens de réflexion/pilotage et d'action pour agir dans ce sens de la façon la plus efficiente.

Sachant que les enjeux sont à la fois environnementaux (préservation des ressources et plus largement de notre planète et son habitabilité), économiques (conserver des marges de manœuvre et donc une souveraineté/maîtrise financière), et politiques (conserver une souveraineté/indépendance énergétique sur la scène internationale et donc une capacité de gouvernance), il apparaît fondamental de faire évoluer notre rapport à l'Energie (production, achat, consommation) dans un nouveau paradigme dicté par une recherche de « sobriété à tous les étages ».

C'est dans ce contexte et avec cette ambition partagée que les 2 communes parties prenantes ont souhaité se rapprocher et mutualiser leur démarche, en la formalisant par l'établissement de la présente convention.

Cette convention a pour objet de définir le cadre de la collaboration (organisation et fonctionnement) entre les parties pour le déroulement opérationnel du programme d'actions (PPI à préciser), dans le respect des orientations/projets priorités (*projet annexé à la présente*).

☞ **L'assemblée délibérante décide**, à l'unanimité, de :

- Approuver le principe et la mise en œuvre de cette convention entre L'Horme et Saint-Chamond pour une unité mutualisée d'économies de flux, telle qu'elle figure en annexe à la présente ;
- Autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tout document afférent.

L'HORME, le 26 décembre 2023

Le Maire

Le Secrétaire

J. VASSAL

P. VINCENT



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name P. Vincent listed above it.